

PATRICK DE CAMBOURG, président de l'ANC (Autorité des normes comptables), montre comment la révolution numérique bouleverse l'information financière, avec des impacts mal appréhendés.



« L'analyse traditionnelle risque d'être marginalisée »

Vous avez organisé les Etats généraux de la recherche comptable en décembre dernier sur le thème du numérique : quels changements le digital réserve-t-il ?

La prise en compte de la révolution numérique par la comptabilité est en déficit, d'où le thème de ces Etats généraux. Ainsi, le numérique bouscule le cadre traditionnel parfaitement normé et balisé de l'information financière que l'on peut qualifier d'information « papier ». Celle-ci – états financiers, rapport de gestion, document de référence, autres rapports périodiques... – émane de l'entreprise sous une forme bien définie, elle est préparée selon des règles de responsabilité et des normes

d'établissement soigneusement élaborées. Or le digital fait éclater ces cadres, avec des quantités d'informations sans limite, diffusées en flux continu, à partir de sources diverses, internes ou externes à l'entreprise. Contrats, brevets, autorisations... l'information financière ou ayant un impact financier important devient globale, il va falloir faire un tri entre celle qui est préparée par les comptables et approuvée par la gouvernance des entreprises et celle qui ne l'est pas.

Autre sujet à traiter, la « digitalisation » de l'information financière : alors que les normes IFRS qui s'imposent aux sociétés européennes cotées sont peu



La vérification de la qualité de l'information devient un vrai problème »

prescriptrices sur la présentation formelle des comptes, la numérisation de l'information financière implique une nomenclature pour permettre les comparaisons entre sociétés. Résultat, quand XBRL – l'initiative de base de données sur les sociétés cotées en cours de constitution en Europe – prévoit des « tags » (étiquettes) pour classer les informations de façon homogène, le système crée du même coup une normalisation rampante. La classification XBRL peut induire une normalisation en s'appuyant sur des définitions non prévues par les standards. Cette normalisation échappe au régulateur car elle intervient après l'élaboration ou en parallèle de la norme. La structuration de l'information en Europe ne suit pas le processus de normalisation comptable classique : l'Esma (Autorité européenne des marchés financiers, NDLR) est en train d'implanter XBRL pour les sociétés cotées sur la base d'un règlement délégué. Il faut être conscient de ce décalage avec l'élaboration du contenu des normes qui est très balisé, impliquant l'IASB (International Financial Reporting Standards), l'Efrag (European Financial Reporting Advisory Group), la Commission européenne...

La structuration XBRL peut avoir comme conséquence soit de réduire la précision de l'information, soit, si des tags sont créés sans limite – ce qui pourrait être le cas si la création de tags est à la main des préparateurs

de comptes –, de rendre les comparaisons impossibles. Ainsi par exemple, il est prévu de ranger toutes les notes annexes auxquelles renvoient les états financiers sous un seul tag, et ce raccourci prévu pour être temporaire va réduire en un premier temps la pertinence des rapprochements entre les sociétés.

Les nouvelles technologies influent-elles sur l'analyse financière ?

La capacité d'analyse est en train de changer radicalement avec le *big data* et le potentiel de l'intelligence artificielle. Des systèmes experts d'analyse des informations à caractère financier seront bientôt capables d'intervenir sur les marchés. L'analyse traditionnelle pourrait en être profondément transformée, voire marginalisée. En outre, le seuil de matérialité des informations va baisser, les informations à la disposition du marché étant plus nombreuses, plus variées et de sources multiples. Cette évolution va soulever des sujets de gouvernance, les entreprises perdant toute vie privée. La vérification de la qualité de l'information devient un vrai problème,

SKYPE A ÉTÉ VENDU
À EBAY AU PRIX DE

2,6

MILLIARDS DE
DOLLARS EN 2005.
SA VALEUR
COMPTABLE
ATTEIGNAIT

20

MILLIONS
DE DOLLARS.

l'information n'est plus contrôlée par les entreprises, elle est de moins en moins normée, son statut même devient ambigu. Les techniques et le principe même de l'audit vont s'en trouver changés. Certes, l'information plus large, disponible plus rapidement, constitue un progrès, mais l'entreprise doit continuer à pouvoir la vérifier et à s'assurer de sa qualité. Alors que l'entreprise se caractérise par son action à long terme, l'information en flux continu lui pose un véritable défi pour faire comprendre sa trajectoire.

Comment la comptabilité rend-elle compte des entreprises du numérique ?

Force est de constater un écart important entre les valeurs comptables et les prix de marché – la capitalisation boursière – de ces entreprises, ce qui suggère que la comptabilité ne rend que très partiellement compte des entreprises actives dans le numérique. Il me semble qu'elle est peu adaptée aux besoins des utilisateurs des comptes quand il s'agit du secteur numérique. Ainsi, un actif immatériel est reconnu en cas d'opération d'acquisition et beaucoup moins bien tant que la richesse créée reste dans l'entreprise. Par exemple, nous avons désormais le problème de la comptabilisation de ces transactions où un utilisateur accepte de livrer des données en contrepartie d'un accès à un site internet.

Quelles sont les pistes possibles pour mieux cerner l'économie dans toute sa diversité ?

Au-delà des ajustements possibles de l'information financière elle-même, il faut sérieusement envisager le développement de l'information non financière, ce que certaines écoles de pensée ont cherché à développer depuis une vingtaine d'années environ. Les notions de capital humain, d'innovation, d'environnement... font l'objet d'initiatives intéressantes, toutes privées, émanant de groupes qui veulent appréhender la création de valeur par les entreprises en dehors de la seule perspective financière. L'Europe continentale pourrait puiser dans ses valeurs pour mettre sur pied une initiative politique et technique. Les efforts actuels fondés sur le rapport intégré ou les standards GRI (*global reporting initiative*) sont intéressants mais il s'agit d'initiatives privées, donnant lieu à des informations sur mesure, alors qu'il faudrait avancer sans doute dans le sens de la normalisation à des fins de comparabilité. Un continuum entre l'information financière et non financière est nécessaire si l'on veut faire ressortir les efforts de création de valeur à long terme, le rôle social et sociétal de l'entreprise. Ce cadre cohérent doit relever d'une démarche publique, cela pourrait contribuer à donner un nouveau souffle à l'Europe à 27, grâce à une convergence accrue des mondes de l'entreprise au sein de l'Union. ■

Propos recueillis par Frédérique Garrouste